

Formation sécurité au poste de Travail

Renforcer la sécurité sur les postes de travail

Mettre en évidence les points dangereux et responsabiliser l'opérateur afin qu'il préserve sa santé et son intégrité physique.

Article L.4121- 1 L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

Ces mesures comprennent :

1° Des actions de prévention des risques professionnels [...]

2° Des actions d'information et de formation

3° La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés

L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes.

🔗 Tarif

🔗 Programmation

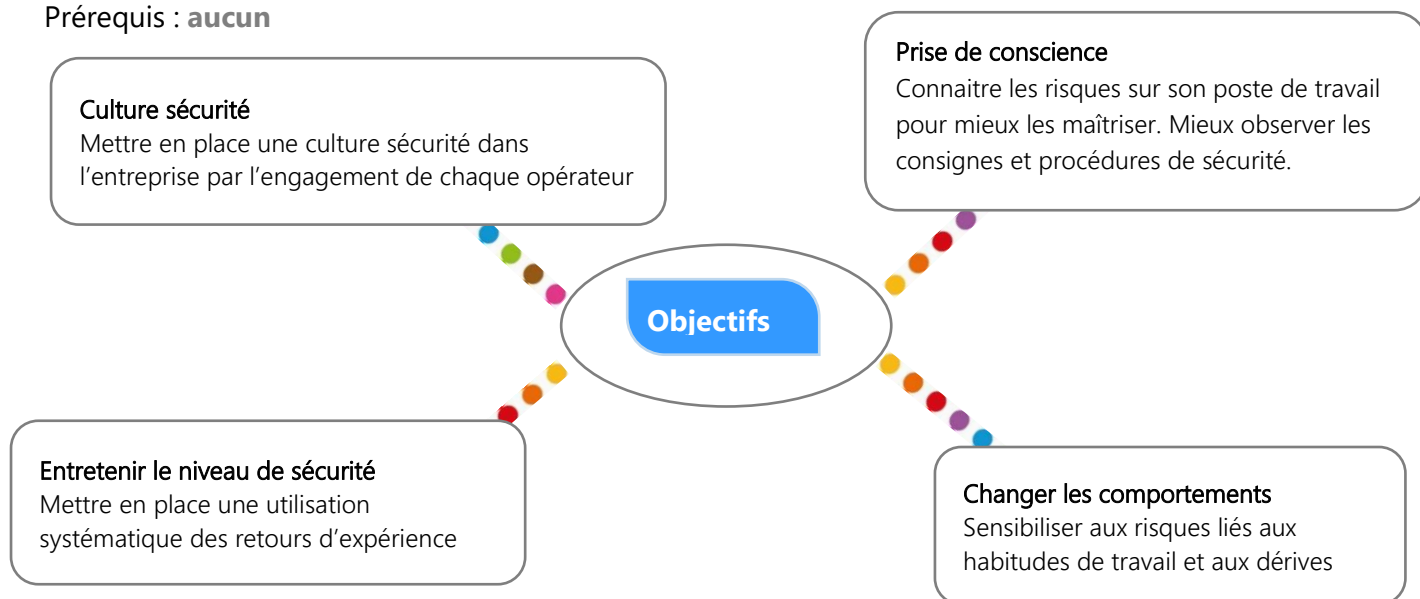
[Nous consulter](#) / 05 63 40 50 60

Durée : **3.5H (1 journée inclut deux sessions de formation)**

Modalité pédagogique : **Présentiel – Effectif maximum conseillé 6 pers.**

Public : **Opérateurs**

Prérequis : **aucun**



Contenu de la formation

En salle

- Les accidents du travail : impact humain, social, financier.
- Mettre en place une culture sécurité dans l'entreprise : une responsabilité pour chacun
- Définition - qu'est-ce qu'une fiche de poste ?
- Différents types de risques et leurs impacts :
 - Chimiques
 - Mécaniques
 - Electriques
 - Nuisances sonores
 - Les TMS
 - ...

**Travail collectif sur un poste de travail**

- Données d'un poste de travail : Analyse du poste
- Recenser les risques au poste de travail
- Evaluation des risques au poste
- Lecture de la fiche de poste sécurité
- Définition des phases de travail
- Mode opératoire dangereux
- Risques auxquels le salarié est exposé
- Rappel des consignes
- Port de protections individuelles (EPI) ou collectives (EPC)
- Certifications, permis, formations obligatoires
- Étiquetage des produits chimiques
- Risque électrique
- Bruit
- Sécurité sur les machines
- Numéros et gestes d'urgence

PédagogieMéthode

Une partie de la formation est consacrée à l'explication théorique, tandis que l'autre partie est consacrée à des travaux pratiques collectifs d'analyse d'un ou plusieurs postes de travail.

Préparation de la formation

Notre formateur s'entretiendra avec le responsable sécurité du site, pour mieux connaître vos besoins et problématiques.

En amont de la formation il est important de nous transmettre votre DUERP ainsi que la liste des accidents ou presque accidents survenus les deux dernières années avec les analyses correspondantes.

Validation des acquis et documents délivrés à l'issue de la formation

Les stagiaires seront évalués tout au long de la formation. À l'issue, une attestation de fin de formation leur sera remise

Le + FORMAFRANCE

Votre Conseiller Technique se tient à votre disposition gratuitement toute l'année afin de répondre à vos questions via assistance@formafrance.fr



Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accessibilité physique

- ✓ En INTRA : l'accès à vos personnels en situation de handicap est sous votre responsabilité

Accessibilité pédagogique

- ✓ Pratique : nos programmes sont adaptables selon le handicap – nous consulter
- ✓ Théorie : certains handicaps nécessitent la présence d'un accompagnateur -nous consulter pour l'option tarifaire à prévoir

Nous avertir en amont de la formation afin de prévoir les adaptations nécessaires.

Informations pratiques

Encadrement : Formateur conseil, spécialiste en management de la sécurité, Ingénieur HSE, Conseiller ADR, ...